

Compte rendu de la séance ordinaire
du Conseil Municipal
du mercredi 29 novembre 2017

L'an deux-mil dix-sept, le vingt-neuf novembre, vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **Madame Céline RENAUDIER**, Maire de DAON.

Présents :

MM. Régis CHERBONNEAU - Robert CORMIER - Serge DEFRANCE - Adrien DELAUNAY - Olivier DELLIERE
Mmes Céline BRICAUD - Céline PLANCHENault - Céline RENAUDIER

Excusé : Jean-Luc BOIVIN - André DELAHAIE

Secrétaire de séance : Adrien DELAUNAY

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la dernière séance. S'en suit, l'ordre du jour.

1 - Bouts de Ficelles - présentation du projet 2017

L'association Bouts de Ficelle est venue présenter son projet pour l'année 2017, cette dernière souhaite refaire le festival en extérieur pour mieux gérer les budgets.

La date est arrêtée aux 1^{er}, 2 et 3 juin 2018. Avec trois concerts le vendredi et quatre le samedi, avec des animations dans les commerces en journée. Le dimanche est prévu, une animation musicale comme par le passé.

Le conseil va étudier la demande de mise à disposition du terrain pour la réalisation du festival.

2- Modification du sens de circulation de la Rue Abbé Bernier et arrêt minute

Une consultation auprès des riverains de la rue de l'Abbé Bernier va leur être envoyée afin de connaître leur avis sur l'éventualité du changement de sens.

Une réunion avec les riverains aura lieu début janvier afin de connaître l'avis de chacun sur les essais réalisés.

3 - Modification du parking Place de l'Eglise

Il est envisagé de mettre un sens de circulation avec l'entrée du parking en face du bar Le Relais et une sortie face au salon de coiffure Tif'Fanny. Un stationnement en épi sera tracé au sol. Le but est d'améliorer la visibilité et la sécurité du stationnement.

4 - Fin de contrat du personnel

Poste d'agent technique :

Le contrat avenir d'un agent arrive à son terme. Le conseil va étudier la faisabilité de créer un poste à mi-temps ou de réorganiser le fonctionnement actuel.

Remplacement adjoint administratif :

Afin de préparer au mieux le remplacement de l'adjoint administratif actuel, le Conseil Municipal souhaite que le nouvel agent puisse travailler en binôme afin de se former au poste.

C'est pourquoi, il y a lieu d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à partir du 17 avril 2018.

Délibération 2017-11-A

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de créer un emploi permanent à temps incomplet à 28 h semaine. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe ou de 1ère classe ou de rédacteur, à compter du 17 avril 2018,
- autorise Madame le Maire à organiser les entretiens,
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

5 - Aménagement Rue Dominique Godivier

Concernant l'arrêt minute devant la pharmacie, il ne sera fait qu'un marquage au sol afin de faciliter le stationnement.

Sur les autres emplacements, un îlot béton et un plot sera installé au début de la zone de stationnement dans le sens de circulation. Les balisages de test vont être remis à leur place initiale.

6 - Projet communes nouvelles

La dernière réunion a eu lieu avec les communes de St Denis d'Anjou, St Michel de feins, Argenton Notre Dame, Bierné, Saint Laurent Des Mortiers et Daon.

Monsieur Vincent Rousseau (conseiller municipal de St Michel de Feins) a été nommé pour effectuer une réflexion sur la faisabilité d'une commune nouvelle.

7- Question diverses

Article Haut Anjou - lotissement

Un article a été envoyé à la presse pour expliquer le retard pris sur le projet lotissement.

Demande d'un ancien administré

Suite au décès de son père, un ancien administré demande d'obtenir le tarif de caverne du cimetière de DAON que payent les habitants de DAON, en effet, le défunt a vécu vingt-cinq ans à DAON, avant de partir, il y a deux ans, dans une autre commune. Soit un tarif de 1 700 € au lieu de 2 200 €.

Délibération 2017-11-B

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte :

- de faire bénéficier l'administré concerné par la demande, du prix d'une concession caverne, le tarif commune, soit 1 700 € au lieu de 2 200 €
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent.

Problème de voisinage

Une administrée se plaint de l'implantation d'un mur par son voisin. Elle souhaiterait connaître la législation concernant ces travaux. Monsieur le premier adjoint s'occupera de ce dossier.

CLET

Dans le cadre du passage de la Communauté sous le régime de la Taxe Professionnelle avec maintien d'une fiscalité mixte, le Conseil de Communauté, par délibération n° CC-106-2005 en date du 8 novembre 2005, a institué une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Par délibération n° CC-060-2017 du 26 septembre 2017, il a été décidé que la CLECT serait composée des membres du Conseil de Communauté.

Cette CLECT a pour rôle la détermination des montants relatifs aux charges transférées des communes à la Communauté de Communes. Ces montants sont pris en compte dans les attributions de compensations versées par ou à la Communauté de Communes dans le régime fiscal de la TPU.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 14 novembre dernier, afin de se prononcer sur les principes d'évaluation des transferts de charges et flux financiers relatifs aux transferts suivants :

- Le transfert de la compétence Eau des communes et des syndicats vers la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, suite à la réforme statutaire,
- Le transfert de la compétence Assainissement des communes vers la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, suite à la réforme statutaire,
- Le transfert de la compétence Santé des communes vers la Communauté de Communes.
- Le transfert de la compétence GEMAPI vers la Communauté de Communes.

Ce faisant, la CLETC a donné ses conclusions dans le rapport joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, par délibération du 14 novembre 2017 s'est prononcé favorablement sur ce rapport.

Le texte de cette délibération et le rapport de la CLETC sont intégralement portés à la connaissance du Conseil Municipal.

Il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur ce rapport.

Délibération 2017-11-C

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter l'ensemble des conclusions du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 14 novembre 2017, ci-annexé,
- de se prononcer favorablement sur les flux financiers, relatifs à ces transferts,
- de se prononcer favorablement sur les procès-verbaux de mise à disposition et conventions de gestion à intervenir, relatifs à ces transferts,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mercredi 20 décembre 2017 à 20 h 30.
Madame le Maire lève la séance à 22 h 50.

Feuillet de clôture

Délibérations prises lors de la séance du 29 novembre 2017

Objet	Numéro	Vote
Création de poste	2017-11-A	A l'unanimité
Tarif exceptionnel concession	2017-11-B	A l'unanimité
CLET	2017-11-C	A l'unanimité

Emargement

Nom	Signature
Jean-Luc BOIVIN	
Céline BRICAUD	
Céline PLANCHENAU	
Robert CORMIER	
André DELAHAIE	
Adrien DELAUNAY	
Olivier DELLIERE	
Céline RENAUDIER	